le mardi 4 mai 2004

13 h

Prière.

Le président informe la Chambre du succès du 15<sup>e</sup> colloque législatif annuel pour élèves, tenu du 30 avril au 2 mai 2004. Il fait remarquer que le Parlement jeunesse, pour la première fois, s'est ouvert par un discours du trône, prononcé par l'hon. Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur.

M. Betts (Moncton-Crescent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de Moncton, qui exhortent le gouvernement à ouvrir un laboratoire de cathétérisation au Moncton Hospital. (Pétition 31.)

M. Kenny (Bathurst) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de la région de Bathurst, qui font part de leur opposition à la nouvelle politique, établie l'année dernière, de permettre la mixité des chambres d'hôpital. (Pétition 32.)

M. Paulin (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de Saint-Arthur, qui exhortent le gouvernement à procéder à la réfection de la route 257 dans leur collectivité. (Pétition 33.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

par M. Holder:

48, Loi constituant en corporation Firecrest Hambro Trust Corporation Canada Limited;

par M. Betts:

49, Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton.

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 31, 20, 35, 32, 36, 33, 34 et 30.

Conformément à l'avis de motion 4, M. S. Graham, appuyé par M. Murphy, propose ce qui suit :

attendu que, en application du système actuel d'évaluation visant les services en foyer de soins, l'argent gagné et économisé par la famille au fil des ans sera calculé et utilisé pour garder le ou la pensionnaire dans un foyer de soins;

attendu que le conjoint ou la conjointe n'aura rien à part la résidence familiale et une pension de retraite minime se situant au seuil de la pauvreté;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick s'inquiètent de la situation;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à modifier la politique pour remplacer l'évaluation fondée sur les actifs par une évaluation fondée sur le revenu pour déterminer le soutien nécessaire pour les services en foyer de soins

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à examiner les exemptions admises pour le conjoint ou la conjointe qui reste à domicile afin d'éviter la liquidation des actifs.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion 4, mise aux voix, est rejeté par le vote nominal suivant :

	POUR : 19	
M. McGinley	M <sup>me</sup> Robichaud	M. Albert
M. Jamieson	M. Lamrock	M. A. LeBlanc
M. Allaby	M. Murphy	M. Paulin
M. Landry	M. Kenny	M. Doucet
M. Branch	M. Arseneault	M. Boudreau
M. Kennedy	M. Foran	M. Brewer
M. Ouellette		

	CONTRE: 27	
l'hon. M <sup>me</sup> Blaney	M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M <sup>me</sup> Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M <sup>me</sup> Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M <sup>me</sup> Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M <sup>me</sup> MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

M. MacIntyre donne avis de motion 89 portant que, le mardi 11 mai 2004, appuyé par M. Lamrock, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des postes abolis au ministère de la Santé et du Mieux-être ainsi qu'une description de ces postes, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004.

M. Arseneault donne avis de motion 90 portant que, le jeudi 6 mai 2004, appuyé par M. Lamrock, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des nominations autorisées par la sous-ministre du Bureau des ressources humaines en application des articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2003.

M. Arseneault donne avis de motion 91 portant que, le jeudi 6 mai 2004, appuyé par M. Lamrock, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des postes qui étaient vacants dans la Partie I de la fonction publique au 1<sup>er</sup> avril 2004.

Le président signale à la Chambre que les avis de motion 90 et 91 sont reportés au mardi 11 mai 2004 afin de prévoir le délai de deux jours francs de séance qu'exige le Règlement de la Chambre.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 20, Loi concernant des questions administratives de diverses lois sur les corporations et les sociétés;
- 35, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

31, Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

32, Loi modifiant la Loi sur la garde et la détention des adolescents.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.